



Reconnaissance paternité

Par **Abdi nabil**, le **11/08/2017** à **17:22**

Nabou68

Bonjour je vous écris car j'ai été juger et je n'étais pas au jugement du jaf pas de notification d un éventuel jugement pour une pension alimentaire je n ai jamais reconnu l enfant elle a fait une procédure Pour une pension alimentaire avec reconnaissance je n'habite pas à l adresse des mes parents il ont eu le visite d un huissier mes parents lui on dit que je n habite pas la pouvez me dire si l article 478 s applique pour moi comme je n'ai pas pris connaissance dû jugement mes parents non pas pris le courrier je souhaite savoir que doit je faire maintenant si je ne donne pas ma nouvelle adresse que ce passera t il merci